



HAL
open science

“ L’État c’est juste un nom ” : Marges, contestations et politique autour de la contrebande en Algérie

Tarik Dahou

► To cite this version:

Tarik Dahou. “ L’État c’est juste un nom ” : Marges, contestations et politique autour de la contrebande en Algérie. Amin Allal, Layla Baamara, Leyla Dakhli, Giulia Fabbiano. Cheminements révolutionnaires. Un an de mobilisations en Algérie (2019-2020), CNRS éditions, 2021. hal-03763080

HAL Id: hal-03763080

<https://hal.science/hal-03763080>

Submitted on 13 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« L'État c'est juste un nom » :
Marges, contestations et politique autour de la
contrebande en Algérie

Tarik DAHOU

Depuis février 2019, la population d'Algérie a décidé de mettre fin à la mascarade, de se débarrasser de ce cadre où le président ne subsistait plus que comme une image figée, comparable à celle d'un régime incapable de se renouveler dans ses modes de gouvernement comme dans la production de ses élites. Jusqu'à présent les Algériens avaient protesté en s'abstenant de se rendre aux urnes¹ rejetant un système électoral vicié ; ils répondaient par l'abstention des droits électoraux aux pratiques du régime qui consacraient l'abstinence de leurs droits fondamentaux. Depuis une décennie, ponctuée de révoltes dans la plupart des sociétés arabes, les multiples émeutes explosant aux quatre coins de l'Algérie, ou les mobilisations sociales d'Alger², de Ouargla³, ou encore environnementales d'In Salah⁴, n'ont obtenu pour réponse qu'un durcissement du système autoritaire et populiste. À travers le harcèlement des leaders de mouvements sociaux ou leur cooptation, le déversement de la rente pétrolière dans des actions à l'efficacité douteuse, comme les crédits aux micro-entrepreneurs, les entraves permanentes aux associations et aux ONG nationales, au profit d'organisations caporalisées, le pouvoir a voulu rendre impossible toute

¹ Chérif Dris, 2018, « Algérie 2017 : De quoi les élections législatives et locales sont-elles le nom ? », *L'Année du Maghreb*, vol. 19, p. 169-183 ; Louisa Dris-Aït Hamadouche, 2009, « L'abstention en Algérie : un autre mode de contestation politique », *L'Année du Maghreb*, vol. V, p. 263-273.

² Layla Baamara, 2016, « L'écart difficile aux routines contestataires dans les mobilisations algériennes de 2011 », dans Choukri Hmed, Laurent Jeanpierre (dir.), « Révolutions et crises politiques. Maghreb/Machrek », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 211-212, n° 1-2, p. 109-125.

³ Naoual Belakhdar, 2015, « "L'éveil du Sud" ou quand la contestation vient de la marge. Une analyse du mouvement des chômeurs algériens », *Politique africaine*, vol. 137, n° 1, p. 27-48.

⁴ Tarik Dahou, 2015, « Les marges transnationales et locales de l'Etat algérien », *Politique africaine*, n° 137 p. 7-25.

forme d'organisation sociale et politique. Toute initiative collective qu'il ne parvenait pas à contrôler était devenue suspecte ces dernières années, y compris celles à caractère strictement humanitaire.

Un grand ras-le-bol du glacis politique dans lequel s'est enfermée l'Algérie s'est ainsi exprimé sous le mot d'ordre « pas de cinquième mandat » et il se poursuit aujourd'hui par les revendications de changement du système politique. L'affirmation de la « dignité »⁵ citoyenne face à l'indécence des élites corrompues est ainsi structurante du langage politique populaire depuis un bon moment, et il n'est pas anodin de la voir ressurgir actuellement après l'éclatement des retentissants scandales liés à la gabegie qui caractérise la gestion de la rente pétrolière⁶. Cette rente à la fois emblématique des largesses du régime pour pratiquer la décompression politique, mais également figure totémique lorsqu'il s'est agi d'expliquer l'absence de contestation majeure en Algérie au moment des révoltes arabes⁷, tient une place importante dans l'argumentaire de la contestation. Une grande partie de la population y voit désormais la cause de tous les maux, ou au moins le symptôme de cette inertie du régime « oligarchique-prétorien », lorsqu'il s'agit de dénoncer la dépendance bien trop grande du pays à l'égard des ressources pétrolières et ses impasses économiques et politiques. Cette dernière peine structurellement à créer de l'emploi, et si elle a permis la massification de l'enseignement supérieur, l'absence de débouchés jette une lumière crue sur le manque de perspective d'une grande partie de la jeunesse diplômée⁸.

⁵ La marche de la dignité qui s'est déroulée en mars 2019 exprimait le mépris total du régime à l'égard de la volonté populaire par rapport à un cinquième mandat de Bouteflika, mais faisait plus globalement écho à l'ensemble des discours récurrents sur la *hogra* (mépris) vécu quotidiennement dans les rapports à l'État.

⁶ Farid Alilat, 2018, « Corruption en Algérie : Chakib Khelil passe entre les gouttes », *Jeune Afrique*, 5 octobre [En ligne : <https://www.jeuneafrique.com/mag/636407/societe/corruption-en-algerie-chakib-khelil-passe-entre-les-gouttes/>].

⁷ Ahcène Amarouche, 2012, « Régime politique, société civile et économie en Algérie : une analyse institutionnaliste », *Mondes en développement*, vol. 159, n° 3, p. 45-57 ; Omar Bessaoud, 2013, « Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : l'exception algérienne ». *Maghreb-Machrek*, n°215, p.9-30 ; Louisa Dris-Aït Hamadouche, 2012, « L'Algérie face au "printemps arabe" : l'équilibre par la neutralisation des contestations », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, n° 1, p. 55-67.

⁸ Le taux de chômage des jeunes (en % de la population active âgée de 15 à 24 ans) est estimé à environ 30 % d'après l'OIT, dont presque la moitié ont une formation du supérieur (Belhabib 2017).

Mais pourquoi les analystes politiques n'ont-ils rien vu venir de ce soulèvement soudain⁹ de larges segments de la société algérienne ? C'est qu'on a longtemps pensé que la redistribution de la rente pétrolière constituait un rempart aux revendications sociales et à leur expression politique. À trop se pencher sur les luttes d'intérêts au sein du régime, que ce soit pour considérer ses modes de légitimation ou ses manipulations de ressources matérielles pour construire son autorité, on s'empêche d'éclairer le rapport politique de l'État à ses citoyens. Il devient alors difficile d'apprécier les interactions quotidiennes entre individus, groupes, et institutions, au cœur des processus de gouvernement. Ces interactions forment des jugements moraux qu'il est important d'appréhender pour saisir les dynamiques politiques, d'autant plus qu'y compris dans les sphères illégales, la dénonciation populaire du gouvernement par la « bande » et des régulations illicites au cœur de l'État s'intensifient.

Si les mobilisations semblent portées par des groupes ancrés à l'État providence, refusant désormais leur accès aux droits sociaux sans droits politiques, cette autre Algérie qui vit d'expédients aux marges de l'État y est bien présente. Les individus engagés dans le commerce informel ou dans les filières de contrebande font face à une panoplie de contraintes croissantes, des tracasseries quotidiennes des petits revendeurs en passant par les *bakchichs*, jusqu'à la simple extorsion. Si ces populations parviennent à contourner le pouvoir de l'État par le versement d'une partie du pécule accumulé dans ces activités du fait d'une corruption banalisée, elles n'en subissent pas moins l'arbitraire, et on observe chez elles une demande de citoyenneté et de protection inassouvie qui a alimenté les émeutes et les révoltes locales¹⁰.

Alors que ces groupes sociaux pactisaient avec l'État pour pouvoir tisser leur quotidien, ils n'en développaient pas moins une rancœur tenace à l'égard des appareils de pouvoir, qu'ils soient centraux, ou qu'il s'agisse de leurs déclinaisons locales. On a rarement été attentif à ces ambiguïtés et à la manière dont l'engagement des divers segments de l'État dans les

⁹ Alors que nombre d'analystes insistaient sur la mémoire de la décennie noire des années 1990 pour expliquer l'absence de mobilisation nationale face à l'hégémonie du régime, une majorité de la population, qui n'a pas connu cette période étant donné sa jeunesse, se lève pour ses droits.

¹⁰ Tarik Dahou, 2018, *Gouverner la mer en Algérie. Politique en eaux troubles*, Paris, Karthala.

activités illégales et de corruption sapait une part de sa légitimité et suscitait une part de contre violence. Si mobilisation d'ampleur il y a aujourd'hui, n'est-elle pas le résultat de ces révoltes multiples et récurrentes qui ont émaillé la décennie passée. Que doit le *hirak* (mouvement) d'aujourd'hui à ces pratiques ? Comment est-on passé d'une demande d'autonomie matérielle à une demande d'autonomie politique ? On a trop longtemps considéré que les révoltes sectorielles et celles basées sur des revendications matérielles comme de simples soubresauts de la domination et non comme les premiers signes de revendications politiques d'ampleur.

Nous essayerons de montrer que la mobilisation actuelle puise dans certains registres de ce type de révolte, en mettant en évidence des modes de légitimation et d'interpellation de l'État dans les contestations, même lorsque celles-ci renégocient le type de contrainte de l'État, y compris dans des sphères éloignées de l'État régalien et protecteur. Malgré le fait que les transactions quotidiennes entre corps de l'État et citoyens (y compris ceux en marge de l'emploi) portent sur des enjeux de reproduction matérielle, ils n'en charrient pas moins des critiques sur le rapport politique État/Société et évoluent également en fonction des conjonctures politiques. De l'attention portée à ces sphères, nous essayerons de tirer quelques conclusions sur le devenir du mouvement actuel et sur les interrogations à son intégration politique et sociale.

Contrebande et légitimité

Entre 2009 et 2015, nous nous sommes penchés sur l'accès aux espaces et aux ressources maritimes dans le parc national d'El Kala, aux confins Est de l'Algérie, zone frappée par un déficit d'emploi et de faibles revenus, issus notamment de l'exploitation des ressources naturelles. Cette recherche a débuté par l'analyse des dynamiques d'appropriation des régimes globaux de la conservation de la nature par les pouvoirs locaux¹¹. Nous avons analysé la conservation du corail en examinant les réformes institutionnelles et leur application. Après la période socialiste, au cours de laquelle l'État exploite directement cette ressource, la période

¹¹ Tarik Dahou, 2018, *op. cit.* Ce programme de recherche qui s'est conclu par un ouvrage visait à saisir les formes de gouvernement maritimes à travers les logiques légales et illégales.

de privatisation, du mitan des années 1990, conduit à l'octroi de concessions d'exploitation du corail par plongée, avec un contingentement de sa pêche. Ces méthodes durables d'extraction cessent avec l'interdiction totale d'exploitation en 2001, dans le cadre d'un moratoire pour des motifs de conservation. À cette période le parc d'El Kala est censé s'étendre à sa zone maritime, sous la forme d'une aire marine protégée. L'interdiction de l'exploitation par l'Algérie est tout à fait pionnière en Méditerranée, ce qui explique que le corail fait depuis l'objet d'une contrebande internationale, redéfinissant l'accès aux espaces et aux ressources et transformant les éthiques maritimes.

Cette filière illégale a rapidement pris son envol en recourant à une ancienne méthode plus sûre que la plongée et ne nécessitant pas d'importants investissements, le dragage avec la croix de Saint-André¹². Cette exploitation est liée à un trafic de corail avec des ramifications en Tunisie pour l'acheminer en baie de Naples, comme au XIX^e siècle où des Italiens de cette région exploitaient le corail d'El Kala avec cette même croix. Cette exploitation illicite permet d'achalander les principaux ateliers de transformation du corail en Méditerranée suite à sa raréfaction sur la rive nord du fait de l'intensité de sa pêche. Son prix, dopé par les circuits illégaux transnationaux, produit un effet d'aubaine attirant de jeunes pêcheurs, mais également des fonctionnaires, qui arment des embarcations et emploient une jeune main-d'œuvre. Même des personnels administratifs engagés dans la régulation du secteur halieutique au sein de la chambre des pêches, ou des membres du syndicat des pêcheurs sont concernés. Ce sont non seulement des pêcheurs qui ont investi la pêche illégale du corail, mais bien d'autres opérateurs se sont insérés dans une filière très lucrative. D'anciens pêcheurs découragés par les faibles marges bénéficiaires de la pêche au poisson, mais une bonne partie des jeunes chômeurs d'El Kala se livrent également à cette pratique de la pêche au corail.

Si les jeunes qui affluent trouvent autant de facilités à saisir de telles opportunités sans même un capital de départ, c'est que divers acteurs participent à l'armement des bateaux de plaisance pour la pêche au corail. L'armement est ainsi souvent à l'initiative de commerçants d'El

¹² Cette croix était à l'origine composée de deux madriers entrecroisés aux extrémités desquelles étaient attachés des filets. Elle est aujourd'hui composée de fer et stockée au fond de l'eau par les pêcheurs illégaux. Le passage de la croix dans les anfractuosités rocheuses casse les branches de corail qui en tombant s'accrochent aux filets.

Kala qui détiennent les sommes nécessaires pour l'achat d'un petit hors-bord et d'un moteur, mais également de fonctionnaires de la ville possédant suffisamment de moyens pour investir dans cette activité lucrative. On y trouve même des membres de la chambre des pêches, aussi bien des employés de la chambre que des représentants des pêcheurs.

Les acteurs de la contrebande situés au bas de l'échelle de la filière cherchent à accumuler dans une situation d'échec des politiques distributrices de l'État en direction de sa population, la pêche n'ayant absorbé qu'une partie de la demande d'emploi. En outre, les pêcheurs se plaignent de manière récurrente de leur statut, notamment en termes de retraite, et insistent sur le fait que le plan de relance de la pêche n'a pas bénéficié au secteur artisanal du port. Ces discours procèdent de rapports de pouvoir liés au nouveau contexte de la libéralisation. Les méthodes de gouvernement qui en sont issues ont érodé les mécanismes de protection de l'État et paradoxalement renforcé ses moyens de contrôle, surtout dans le cadre des politiques sécuritaires internationales (notamment pour le contrôle des frontières maritimes). Les acteurs locaux s'en accommodent par différents mécanismes de contournement, que dévoile la structuration de cette filière de contrebande.

Les attentes de modernité¹³ s'inscrivaient auparavant dans le projet socialiste de l'État algérien, incarné par ses velléités d'intégration de toute la société à l'emploi public¹⁴ (El Kenz 1989), et par le contrôle de l'accès aux biens matériels, y compris ceux issus du marché international. Ce projet, borné territorialement, reposant sur le contrôle des biens aux frontières et sur une citoyenneté nationaliste, a été remis en cause par son échec économique, et par la mobilité sociale qui lui a été consécutive. Le programme de modernité s'est trouvé largement reformulé dans des mécanismes d'accumulation transnationalisés de type *trabendo*¹⁵ – le commerce à la valise des migrants algériens¹⁶ –, qui a pris

¹³ James Ferguson, 1999, *Expectations of modernity. Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkley, University of California Press.

¹⁴ Ali El Kenz, 1989, « La société algérienne aujourd'hui. Esquisse d'une phénoménologie de la conscience nationale », dans Ali El Kenz (dir.), *L'Algérie et la modernité*, Dakar, Codesria, p. 1-31.

¹⁵ Le mot *trabendo* vient de l'arabe dialectal, qui est une contraction du mot *contrabando*, contrebande en espagnol. Voir Fatima Nabila Moussaoui, 2015, « Le *trabendo* ou la mondialisation par la marge », *Politique africaine*, vol. 137, n° 1, p. 117-128.

de l'ampleur lors de la crise des années 1980 avec l'abandon de la distribution étatique des biens de consommation. Il manifeste la création de richesse par l'échange, en dehors du grand récit socialiste, en liant les grandes cités méditerranéennes¹⁷ et les continents à travers le commerce avec l'Asie. Si cette accumulation en dehors de la sphère de production et de distribution publique n'est pas nouvelle, elle concerne des groupes sociaux beaucoup plus élargis depuis la période de libéralisation des années 1990 et de désindustrialisation actuelle, et développe dans ses formes paroxystiques, par exemple la contrebande au Sud, ses propres modèles de moralité s'affranchissant de la légitimité légale¹⁸.

Néanmoins, hier comme aujourd'hui, ces mécanismes n'opèrent pas en dehors des institutions, mais plutôt à leurs marges¹⁹ (Das and Poole 2004), puisqu'ils incorporent des segments de l'État central ou ses démembrements locaux en s'appuyant sur leur action en dehors du cadre juridico-légal. Les douanes en Algérie ont depuis les années 1970 joué un rôle central dans ces mécanismes d'atténuation des contestations sociales par un laissez-passer des biens de consommation courants. Cette circulation des marchandises permettait de contourner les pénuries liées au système bureaucratique de distribution, en même temps que l'élite administrative et militaire en tirait le plus grand profit par ses réseaux d'importation parallèles. Plus que jamais, l'influence de la contrebande sur les logiques d'action au sein de l'État, mène au contournement de son cadre légal et en même temps à la mobilisation de son support matériel (dispositifs financiers, agents, biens matériels...) et de ses institutions. Les différentes facettes de l'État, depuis les bureaucraties, en passant par les appareils sécuritaires et jusqu'aux pouvoirs locaux sont mobilisées dans ce fonctionnement illicite de l'économie. À travers ces logiques auxquelles participent conjointement fonctionnaires et acteurs privés, la modernité n'est plus seulement synonyme d'une accumulation de biens définissant l'accès à des conditions matérielles nouvelles, mais elle s'incarne également dans une appropriation recourant à des moyens

¹⁶ Alain Tarrus, 1995, « Naissance d'une colonie : Un comptoir commercial à Marseille », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 1, p. 21-52.

¹⁷ Camille Schmoll, 2002, « Ni sédentaires, ni oiseaux de passage : les Algériens à Naples », *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 131, p. 64-78.

¹⁸ Judith Scheele, 2013, *Smugglers and Saints of the Sahara. Regional Connectivity in the Twentieth Century*, New York, Cambridge University Press.

¹⁹ Veena Das, Deborah Poole (éd.), 2004, *Anthropology in the margins of the state*, Santa Fe, School of American Research Press.

inédits associant à la fois des institutions officielles et parallèles²⁰. Au cours de cette appropriation moderne, les comportements accordent plus d'attention à la légitimité qu'à la légalité²¹. Les biens ne sont pas acquis pour leur seule valeur matérielle, mais aussi pour ce qu'ils symbolisent en termes de pouvoir.

Le caractère illégal de la filière du corail est à interroger dans la mesure où le nombre des acteurs qui y est investi est considérable, mais aussi du fait de la récurrence de la circulation des pêcheurs entre activité légale et illégale. Dans la continuité des travaux sur la contrebande, ne serions-nous pas confrontés dans le cas du corail à une activité illégale perçue localement comme légitime, avec ses propres normes de régulation ? Ainsi que l'a montré Janet Roitman dans le cas du Cameroun, la contrebande contemporaine associe des acteurs situés au sein de réseaux transversaux à différentes institutions publiques et privées et conduit à l'élaboration de règles et d'éthiques caractéristiques d'une régulation politique²². Les ressources domaniales sont d'ailleurs souvent considérées sur notre aire géographique comme des ressources *beylik*²³, des ressources appropriées par le bey et médiatisées au bénéfice des pouvoirs locaux. Au moment de la colonisation le domaine public inclut le domaine *beylik* et n'a pas changé les représentations de ce domaine,

²⁰ Si la nouveauté de ces pratiques est toute relative, à en juger par l'histoire de l'accumulation en Méditerranée, évoquée dans notre cas d'étude lié au corail, elle suppose un ancrage dans un cycle de libéralisation propre à la séquence contemporaine et vécu comme nouveau dans la période post-socialiste en Algérie. En outre, la dimension nouvelle de ce cycle s'impose aux acteurs du fait de son caractère paradigmatique, dans la mesure où la globalisation par l'illégal intègre aujourd'hui un nombre beaucoup plus élargi de secteurs sociaux.

²¹ Janet Roitman, 2005, *Fiscal disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in central Africa*, Princeton university press. Les travaux de Caroline Humphrey montrent comment le marché peut s'insinuer par des modalités tributaires dans les économies post-socialistes qui ont leurs règles éthiques particulières (Caroline Humphrey, 2004, « Sovereignty and ways of life : the marshrut system in the city of Ulan-Ude, Russia », dans David Nugent, Joan Vincent (éd.), *A Companion to the Anthropology of Politics*, New York/Londres, Blackwell, p. 418-436.

²² Janet Roitman, 2005, *op. cit.*.

²³ Dans son travail Ali El Kenz (1989) fait, lui, référence à l'État *beylik* pour caractériser l'exercice de contrôle social de l'État indépendant à travers l'octroi de droits sociaux sans droits politiques. Mais l'utilisation du qualificatif *beylik* nous paraît ici non opportune dans la mesure où le pouvoir du bey était fort différent. Le bey exerçait un pouvoir militaire et fiscal en concédant des marges de droits, voire des charges à une élite minoritaire. L'exercice de ce gouvernement politique est assez éloigné de l'État *beylik* évoqué par El Kenz, qui, lui, tentait d'intégrer l'ensemble des segments sociaux aux droits économiques exclusivement.

considéré comme appropriable en fonction des libéralités du gouvernement selon les conjonctures politiques, ce qui mène à faire fi des règles de mise en valeur publique. On peut donc toujours s'approprier ces ressources en fonction de circonstances politiques, voire par la « ruse » dans l'univers de la contrebande²⁴. Le statut domanial du corail, toujours susceptible de faire l'objet de concession par le fait du prince, semble caractérisé par cette même ambiguïté. D'autant plus que non seulement les passeurs jouissent de complicités douanières, mais les financements publics de création de micro-entreprises par les chômeurs (dispositifs ANSEJ²⁵) ont été utilisés pour s'équiper de barques et de moteurs destinés à l'extraction, pourtant interdite depuis 2001.

Corps de contrôle et disciplines

Depuis l'arrêt des concessions, cette filière s'est structurée à partir d'une diversité d'acteurs (jeunes inemployés ou aux faibles revenus et armateurs, généralement issus du secteur tertiaire) trouvant un intérêt commun dans cette activité illicite, particulièrement rémunératrice, la demande internationale de corail demeurant forte. Mais ce tableau des acteurs de la filière serait incomplet si l'on ne s'appesantissait pas sur le rôle des garde-côtes pour comprendre la croissance exponentielle de cette filière depuis dix ans.

Cette considération suppose de s'arrêter sur le cadre juridique des constats d'infractions maritimes en Algérie. Bien qu'un important Code des pêches se soit développé en 2001 avec la participation de l'Algérie à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et la mise en œuvre des principes de la pêche responsable promus par la FAO, les textes de loi ne concèdent qu'un rôle mineur aux organismes publics de la pêche dans l'observation des activités sur les espaces maritimes. La loi ne confère au service des pêches qu'un contrôle des débarquements à terre et cette fonction n'est même pas assurée à El Kala. Le service des

²⁴ Hamza Meddeb, 2012, *Courir ou mourir. Course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, thèse en science politique, Paris, CERI-Sciences Po.

²⁵ Les taux de recouvrement des crédits sont d'à peine 65 %, soulignant le faible suivi de ce dispositif, principalement destiné à « calmer » la jeunesse. Voir R.N., 2017, « Dispositif ANSEJ. Un gouffre financier aux résultats aléatoires », *Le Soir d'Algérie*, 13 février [En ligne : <https://algeria-watch.org/?p=14776>].

pêches ne possède ainsi aucun pouvoir de surveillance des espaces maritimes en ce qui concerne les pratiques de pêche. Ce phénomène est étonnant, une fois rapporté à l'étendue de la réglementation en matière de pratique halieutique dans le Code des pêches. Les services des pêches se contentent de s'appuyer sur la chambre des pêches comme relais auprès des pêcheurs pour les sensibiliser aux réglementations en vigueur dans le Code des pêches.

La faiblesse des moyens juridiques et financiers de contrôle des institutions de la pêche est à mettre en relation avec le faible poids politique du ministère de la Pêche, dont la direction a été concédée à des membres du parti islamiste – Mouvement de la Société pour la Paix (MSP) –, satellite du pouvoir central algérien. Si la direction de ce ministère a été octroyée à ce parti, et des moyens financiers lui ont été concédés, les leviers d'action légaux sont restés limités au profit d'instances plus centrales, notamment militaire, en matière de surveillance des zones marines.

Selon la législation nationale, le seul corps habilité à constater des infractions en milieu maritime est le corps des garde-côtes, du fait de ses compétences sur la mer territoriale et le domaine public maritime. Cette mission ne se fait d'ailleurs sous le regard d'aucune tutelle civile, dans la mesure où l'armée dont dépend ce corps est placée sous l'égide de la seule présidence. Le gouvernement n'a donc strictement aucun droit de regard sur les actions militaires. Les garde-côtes sont donc les seuls détenteurs d'un pouvoir de police maritime, y compris pour tout ce qui est relatif à la pratique de la pêche. Ils s'appuient sur un monopole juridique basé sur une conception particulière de la souveraineté maritime : les militaires sont les garants du respect des frontières maritimes et des zones de pêche, mais également du caractère public des ressources marines, en exerçant de manière exclusive le contrôle des infractions au Code des pêches.

Les articles de presse relatifs aux saisies de corail par les corps de contrôle montrent que la quasi-totalité de celles-ci s'effectuent sur route et non en mer²⁶. Seuls les services de gendarmerie réalisent des saisies

²⁶ Le recensement de la presse nationale entre 2008 et 2012 montre que les seules saisies de corail sont réalisées auprès des intermédiaires qui écoulent par voie terrestre les quantités collectées. Bien que ponctuellement des saisies par les garde-côtes d'Annaba puissent faire l'objet d'une spectacularisation à travers des reportages diffusés à la télévision nationale.

sur les axes routiers, ce qui laisse penser que la collecte de l'espèce jouit d'une totale impunité. Cette impunité est confirmée par les témoignages recueillis auprès des pêcheurs ou des exploitants de corail. La plupart des pêcheurs et des corailleurs soulignent la corruption de ce corps qui profite de la contrebande en prélevant un tribut auprès des corailleurs qui se feraient prendre la main dans le sac. Cette corruption semble d'ailleurs se déployer sur différents lieux d'après les interviews menées, tantôt en mer, tantôt à terre, permettant toujours au contrevenant d'éviter une condamnation.

« [...] mon cerveau a arrêté de réfléchir, tu ne peux même pas imaginer les choses que tu vois. S'ils trouvent un corailleur riche, ils le laissent et le pauvre ils l'arrêtent. Dernièrement, qu'est-ce qu'il a dit le Premier ministre ? N'interdis pas et n'autorise pas ; [seul le fait de toucher à] l'argent de l'État c'est interdit²⁷. Le corail par exemple, il fait des choses mauvaises. J'étais un corailleur, et j'ai arrêté ; j'ai vu les effets de ce profit rapide. Il a des effets sur toi ; tu deviens diabétique et tu as le stress. Ces gens [les corailleurs] ne vivent pas, ils vivent [comme des] diabétiques. Si tu y goûtes, tu ne peux pas le quitter. J'ai fait de l'argent et je me suis retiré de ça, pourquoi ? J'ai trouvé cela anormal. [...] L'État est avec eux ; si la marine te trouve, tu payes. Elle te laisse contre 10 000 ou 20 000 DA [un peu moins de 100 € à cette période]. Qu'est-ce que je vais te dire ? Mon cerveau a freiné. [...] Comment je peux te parler de la pêche ? Entre nous, on n'est pas bien. » (Marin sardinier et corailleur, octobre 2010)

À El Kala, les pratiques contrebandières semblent donc jouir d'une relative impunité. La banalisation des pratiques corruptives est donc évidente selon ces propos énoncés crument par un capitaine de pêche.

« Une destruction sous les yeux de l'État : c'est de la corruption ; chacun se nourrit de l'autre. » (Patron de pêche sardinier, avril 2010)

Néanmoins, d'importants conflits peuvent parfois surgir entre contrebandiers et marine d'El Kala, ce qui révèle un rapport plus complexe qu'un simple laisser-faire en échange de « gratifications ». Le contrôle lâche du corail relèverait plutôt d'un mode de gouvernement qui reflète les rapports particulièrement conflictuels entre État central et groupes sociaux au niveau local. La manipulation de lois réglementant la

²⁷ Allusion au discours de lutte contre la corruption de l'État qui prenait place dans le débat public à la période de l'entretien.

pêche et leur atténuation par les pratiques corruptives s'inscrivent dans des mécanismes répressifs négociés. Loin d'être deux pôles contradictoires dans l'action de l'État, elles représentent les deux pendants de l'action publique sur le domaine maritime. C'est d'ailleurs ce qui s'exprime localement dans les discours des corailleurs.

« [...] Ils ont arrêté le corail exprès ; c'est voulu. Ce n'est pas parce qu'il diminue. Tout est calculé. Avant on travaillait l'agriculture ; [on nous a dit de] la laisser ; on n'en a pas besoin. Ceux qui ont du piston ont acheté de grands bateaux. Ils sont en mer ; vous les connaissez. C'est la même chose, ce sont des bandits. Avant, il n'y avait pas tout ça. Le commerçant est descendu [dans le port pour investir] ; tu ne peux pas préciser [maintenant qui est] le pêcheur ou le corailleur [...] Le matériel vieillit, et je ne peux pas payer mes dettes ; il y a l'électricité de la maison, l'eau et le loyer [à payer] ; les charges du port, la Caisse nationale d'assurance santé et l'assurance. Je ne peux pas ; il faut que je sauve ma vie ; j'ai des enfants. Je dois prendre une corde et *karker* [racler les fonds, sous-entendu avec une croix de Saint-André]. 100 grammes à 6 000 DA ; si je ramène 200 ou 100 grammes, c'est bien ; chaque jour j'ai 10 000 DA. L'essentiel c'est que je puisse me sauver. [...] maintenant le rôle [d'équipage]²⁸ est à 110 000 DA, c'est impossible de le payer avec le poisson. » (Corailleur, septembre 2010)

La manipulation des lois et des règlements par l'État est ici présentée comme une action dissymétrique en fonction du pouvoir d'inflexion des normes contraignantes, au moyen de réseaux politiques ou d'une banale corruption. L'action de l'État est toujours perçue, dans ces propos, comme forte et non contrainte par les situations locales. Ainsi les corailleurs considèrent l'activité illégale du corail, comme une pratique intermédiaire entre le licite et l'illicite en fonction des stratégies politiques locales de l'État.

« Tu descends le matin, il y en a 10 ou 100 ou 150 [bateaux]. La marine va les arrêter tous ? À la palangrotte, tu ne fais qu'une pièce de pagre ou de mérrou. C'est plus fort que nous. C'est-à-dire que c'est une bagarre normale. Bouteflika avait dit lors de son discours [l'entretien se déroule quelques mois après le discours présidentiel de Sétif avant les législatives 2012, insistant sur l'importance d'un changement générationnel²⁹] de ne

²⁸ Titre de navigation.

²⁹ Ce discours fait suite aux révolutions arabes de 2010 et est à l'époque considéré comme un discours d'ouverture, notamment par son insistance sur un passage de témoin

pas trop serrer et de ne pas trop lâcher [la bride] [...]. » (Marin sardinier et corailleur, septembre 2012)

Les marins vont ainsi puiser dans la conjoncture des discours politiques la légitimité des pratiques de contrebande en insistant sur le fait que le président lui-même prône un pragmatisme dans l'action de l'État entre laisser-faire des pratiques en dehors de la légalité et assise de l'autorité publique. On observe en effet des moments de plus forte avancée de l'action de l'État, par des règlements censés contraindre les pratiques maritimes, et des périodes de relâchement du contrôle par le recours à une corruption, qui permet de contourner les lois tout en maintenant le pouvoir contraignant de l'État.

Les tensions se cristallisent autour des règles et des corps de contrôle. Mais ces tensions plaident en faveur d'une interprétation de l'action de l'État en termes de coercition incomplète. Cette régulation politique se base sur des rapports État/société ambigus, à une période où ces rapports sont, en Algérie, de plus en plus marqués par l'instabilité. Les aléas en termes de stabilité politique pourraient expliquer pourquoi on oscille entre une répression de l'activité et un laisser-faire. La dynamique de ces rapports peut prendre plusieurs cheminements, elle n'en reste pas moins caractérisée par des rapports de force où l'État réaffirme son autorité, par la sanction légale ou par l'entretien de l'illégal, sapant même parfois les bases de sa propre légitimité, et contribuant à la volatilité de la relation politique.

Une concession illicite

On peut qualifier de « concession illicite » l'exploitation du corail dans la mesure où des pratiques illégales structurent les relations entre acteurs publics et privés locaux sous la bénédiction de l'État central. Le recours à cet oxymore est le plus approprié pour qualifier l'exploitation du corail, du fait de l'application modulée et différentielle de la norme de conservation. En dépit d'une règle juridique qui en interdit la collecte, son exploitation se fait aux yeux de tous et avec un consentement de

des générations de la guerre d'indépendance à celles d'après, censées entretenir les acquis révolutionnaires du pays.

différents corps publics, voire avec une participation active de leurs membres. La persistance et l'intensité de ces pratiques s'expliquent par l'action de l'État.

L'anthropologie politique du gouvernement maritime déployé en Algérie afin d'appréhender les rapports État/société sur la mer suppose d'aller au-delà du cadre légal rationnel. Pour apprécier correctement ces rapports, il s'agit déjà de sortir d'une vision monolithique de l'État, dont l'action est multiforme dans ses régulations et dans les interventions de ses corps publics. On décèle aussi bien des politiques différenciées appliquées à ces milieux, que des actions divergentes des composantes de l'État chargées de les mettre en œuvre ou de les faire respecter, dont les pratiques sont hétérogènes, depuis les bureaucraties déconcentrées jusqu'aux corps de contrôle. Si le contrôle des espaces maritimes est plus difficile que celui des espaces terrestres, avec des frontières et des routes moins visibles, la manipulation du droit ne s'y joue pas moins en termes de pouvoir. La norme de mise en défens a redistribué la rente du corail, en l'élargissant aux marins et aux contrebandiers d'une part et en la réorientant entre les corps publics d'autre part, du fait d'un monopole en matière de contrôle des infractions sur le domaine maritime conféré aux garde-côtes par la règle de droit. L'interdiction de pêche réinscrit bien le gouvernement de la nature marine dans le domaine de la puissance militaire.

« Il y a beaucoup d'embarcations irrégulières dans le port. Ils sortent pour pêcher le corail et ils reviennent chaque après-midi avec au moins 10 000 DA de corail. Malgré ça, ils sont tous mal à l'aise et perturbés, car ils savent qu'ils travaillent dans l'interdit ; et le stress ne les quitte jamais. Moi, personnellement, j'étais corailleur et j'ai changé d'activité ; parce que j'avais souvent peur et aussi pour éviter les problèmes. Un jour lorsque j'étais en mer en train de remonter le matériel les gardes maritimes m'ont surpris ; alors j'ai donné 20 000 DA au chef du groupe et puis tout était réglé. Mais l'autre fois, c'est la marine d'Annaba qui est venue ; et cette fois, j'ai coupé la corde. J'ai laissé tomber le matériel dans l'eau, parce que la marine d'Annaba ils sont plus sérieux que ceux d'El Kala et ils étaient nombreux. » (Marin de sardinier et corailleur, octobre 2009)

Si un tel développement de l'exploitation du corail n'avait pas été prévu par les pouvoirs publics, ils se sont rendu compte de l'intérêt politique qu'ils avaient à laisser les jeunes s'investir dans une activité lucrative.

D'autant plus que, dans une région frappée par un déficit d'emploi, la privatisation des ressources des lacs et de la lagune par voie de concession a évincé les riverains d'une pratique de pêche. Sans doute était-il préférable, pour limiter la contestation de cette concession, de laisser les jeunes des bourgs situés le long des lacs participer au grossissement de l'armée de pillage du corail. Selon nos estimations, pour le seul segment de la collecte, de un à quatre millions d'euros sont injectés chaque année dans l'économie locale³⁰.

Aujourd'hui la situation est devenue inextricable. Dans la mesure où les activités de pêche maritimes sont encore moins rentables du fait de l'intensité de la pêche au corail, les pouvoirs publics rechignent à effectuer un pas vers l'arrêt de ces pratiques de dilapidation des ressources marines. En 2008, lorsque l'État a voulu se saisir indirectement du problème, en interdisant aux bateaux de plaisance d'être équipé d'un GPS (l'outil sert à retrouver les croix de Saint-André dissimulées en mer, voire à effectuer des transactions au niveau de la frontière maritime des eaux internationales), il s'est heurté à une levée de boucliers. Les jeunes ont été jusqu'à s'attaquer à la capitainerie pour y mettre le feu et ont blessé des garde-côtes. Cette nouvelle norme a aussitôt été enterrée étant donné l'ampleur du soulèvement. Mais les méthodes disciplinaires ont alors revêtu des formes plus arbitraires, car quelques récalcitrants à payer des *bakchichs* ont été convoqués au niveau d'un tribunal militaire pour répondre de ces faits de violence, même s'ils ont été relâchés par la suite.

Les actions censées donner le change aux critiques sur la dérégulation de l'espace maritime d'El Kala peuvent donc susciter de véritables révoltes. La difficulté de s'accommoder des contraintes étatiques entraîne une oscillation entre l'acceptation des pratiques corruptrices et des révoltes violentes sporadiques. Ce fut également le cas, en 2012, lors d'une course poursuite en mer qui s'est terminée à l'entrée du port d'El Kala, les garde-côtes ayant dû refluer après avoir essuyé une pluie de pierres lancées par de nombreux jeunes depuis les parties hautes du port. Nous sommes donc bien confrontés à une régulation politique de la pêche au corail, qui repose sur des mécanismes plus complexes que la stricte interdiction.

³⁰ Le haut de cette fourchette correspond à peu près à l'ensemble des revenus dégagés par le secteur de la pêche au poisson.

Ces rapports de force émanent de dynamiques État/société mouvantes, qui traduisent un gouvernement, qui, s'il véhicule des normes de pouvoir, n'est jamais totalement cohérent dans la mesure où il subit toujours l'influence des conflits sociaux. L'exploitation du corail est un champ conflictuel, non seulement entre catégories sociales, entre *insiders* et *outsiders* à cette économie souterraine, mais également entre corps de contrôle, exploitants et contrebandiers, qui tout en ayant des intérêts liés cherchent à capter le plus de rente possible.

« L'État c'est juste un nom. Il y a des gens de la marine, qui vont vers un hors-bord [juste] pour prendre leur part et ils le laissent travailler. Que font les gens de la marine ? Ils descendent le vendre ; c'est l'État. Il y a des garde-côtes, qui, avant de sortir, appellent certains en mer pour les avertir [de leur sortie]. Dans chaque domaine il y a de la complicité, pas uniquement en mer. Ce peuple est toujours perturbé. Dans tout le port, il n'y a que des corailleurs, surtout ceux qui sortent le matin. Je ne les ai jamais vu les gens de la chambre ; ils ont des hors-bords. Ceux qui travaillent dans la chambre achètent des hors-bords pour que d'autres gens travaillent [pour eux] avec. J'étais corailleur pendant des jours dans les hors-bords et après... » (Marin petit de métier corailleur, octobre 2011)

Les pouvoirs publics manipulent autant les règles officielles qu'officieuses, recourant tantôt à la norme pour réguler les pratiques officielles, tantôt la renforçant et la contournant pour mieux discipliner les pratiques non officielles. L'analyse de la circulation des normes en dehors des canaux institutionnels est susceptible de révéler l'incomplétude des processus de normalisation et les tensions permanentes autour des normes, au-delà de la seule perspective d'adhésion/soumission aux règles issues du gouvernement³¹. Les édiles et les élites économiques d'El Kala qui avaient les faveurs des concessions domaniales d'exploitation du corail ont dû céder cette rente aux jeunes exploitants et aux garde-côtes, bénéficiaires de la corruption issue de la contrebande. Les configurations de cet ensemble d'acteurs sont mouvantes en fonction des rapports de force entre les diverses autorités de régulations au gré des alliances entre acteurs publics et privés et aux rythmes des dynamiques de pouvoir et de leur contestation. Ces pratiques s'inscrivent simultanément au cœur de l'État régalien et en dehors de ses

³¹ Tarik Dahou, 2018, *op. cit*

logiques institutionnelles. Elles procèdent d'une économie morale³² (Thompson 1971) constituée des pratiques et des jugements autour des moyens de reproduction sur cet espace maritime³³.

Ce jeu entre légal et illégal dans les éthiques contrebandières est autant le produit d'un gouvernement politique que d'une internationalisation du marché du corail. Le territoire local d'El Kala subsume une multiplicité de formes de régulation de la mer et les conflits qu'elle engendre révèlent l'ensemble des rapports politiques de cet espace. Si la complexité de la politique maritime sur cette zone marine est vectrice de rapports État/société multidimensionnels, le nouveau cycle libéral, porteur de normes marchandes et de conservation, mais également de normes sécuritaires, affecte les espaces et les politiques maritimes, y compris pour un État algérien soumis à une faible contrainte financière externe.

Domination, légitimité et contestation

L'exercice de la souveraineté a longtemps été traité en Algérie à partir de son versant interne, c'est à dire exclusivement à partir des stratégies d'établissement d'un ordre prétorien borné territorialement indépendamment des influences politiques externes. Ce point de vue a sans doute prévalu du fait de l'héritage socialiste du régime et de l'angle d'analyse rentier lié à l'économie politique pétrolière. Il a contribué à surestimer la convergence entre force prétorienne et stabilité politique, qui en dit peu sur les manières dont cette relation influence les représentations et les pratiques des gouvernés³⁴. Ces derniers, malgré des rapports de force prononcés, n'en développent pas moins des formes de contestation violente pour s'opposer aux hiérarchies politiques, y compris dans le cadre d'activités illégales, voire illégitimes.

L'hypothèse d'immunité de l'Algérie à l'égard des changements politiques, qui s'est longtemps imposée, consiste à considérer les ressources pétrolières comme un moyen de limiter l'autonomie

³² Edward Palmer Thompson, 1971, « The Moral Economy of the English Crowd in the 18th Century », *Past & Present*, n° 50, p. 76-136.

³³ Tarik Dahou, 2018, *op. cit*

³⁴ Ahcène Amarouche, 2012, *op. cit.* ; Louisa Dris-Aït Hamadouche, 2012, *op. cit.*

économique de la société³⁵, notamment les stratégies d'accumulation par l'international. On perd alors de vue la dimension transnationale de l'accumulation économique sur laquelle repose un grand nombre de réseaux, certes connectés à l'État lui-même, mais reposant sur d'autres bases que la distribution clientéliste. Les stratégies transnationales des acteurs sociaux débordent le cadre étatiste et renégocient un rapport au pouvoir alternatif à partir de la mobilité des ressources au-delà des frontières.

On est confronté dans notre cas d'étude à une conception particulière des marges et de l'impuissance politique des sujets dans un cadre autoritaire. Alors que les discours politiques qui mettent l'accent sur le mépris de l'État à l'égard des citoyens ont longtemps foisonné, leur envers basé sur un constat d'impuissance à influencer la décision politique semblait pourtant éloigné de la réalité³⁶. La marge ici analysée est bien différente de l'idée populaire de marge à l'égard de la rente pétrolière, où les exclus, tenus à l'écart des ressources dispensées par l'État, n'auraient point d'accès à la parole publique pour revendiquer leurs droits. Si cela est en partie vrai pour les citoyens les plus éloignés des administrations et de l'emploi formel en Algérie, ces derniers n'en sont pas pour autant impuissants. Peuvent-ils se faire entendre pour modifier les décisions prises par l'État au niveau local ?

Nous avons ainsi pu voir comment les contrebandiers pouvaient faire reculer l'État et ses tentatives de régulation de la contrebande. Devant les velléités d'interdiction des GPS, ils ont préféré la négociation sous la forme de la corruption, malgré la soumission que cela suppose, et la ruse pour faire face aux contrôles en mer. Leur capacité d'inflexion de la décision publique n'est toutefois pas toujours au rendez-vous, notamment lorsqu'en 2011 les jeunes d'El Kala avaient incendié la *Daira* (subdivision des wilayas regroupant plusieurs communes) et l'Assemblée populaire communale (équivalent d'un conseil municipal), pour protester contre une distribution clientéliste des logements sociaux. Ces acteurs n'en sont pas moins toujours actifs et influencent les modes de gouvernement. Les contestations et les revendications sur le site d'El Kala mêlent de manière inextricable, d'une part, demandes citoyennes de

³⁵ Luis Martinez, 2010, *Violence de la rente pétrolière. Algérie, Libye, Irak*, Paris, Presses de Sciences Po.

³⁶ Jane E. Goodman, 2013, « The Man Behind the Curtain: Theatrics of the State in Algeria », *The Journal of North African Studies*, vol. 18, n° 5, p. 779-795.

droits politiques et sociaux et actions illégales, et, d'autre part, transactions avec des segments de l'État et confrontations violentes.

Il est ici intéressant de constater que les individus qui s'insèrent dans ces réseaux ont aussi une capacité à ramener ces questions à celles plus larges de la citoyenneté. Mais ils posent toujours la question de l'État protecteur face à l'illicite. On évalue le processus de délégitimation politique de l'État à l'aune de ses manquements en termes de protection sociale.

« Il y a un développement, mais la mafia l'a détruit. Pourquoi ? Il y a des coulisses. [...] Un groupe de sabotage. En 2008 ou 2009, ils disaient qu'ils allaient rouvrir le [travail du] corail. Où il va s'ouvrir ? Il y a un massacre [...]. En Algérie, il y a les ressources, mais pas de sérieux. Celui qui étudie n'est pas sérieux ; celui qui travaille n'est pas sérieux. Oui il faut [du sérieux], mais il n'y en a pas du tout. Celui qui gère la chambre est un corailleur, pas le directeur, un employé de la chambre. Tout le monde travaille le corail ; je dis qu'ils ont raison. Normalement il doit y avoir une paye pendant le mauvais temps, comme en Europe. On a plus qu'eux, mais il y a de l'organisation [là-bas] ; en [période de] mauvais temps, ils sont payés. [ici] Si je ne travaille pas, c'est fini. » (Patron de pêche sardinier, octobre 2011)

« Ils viennent nombreux. [...] Le corail, ils le travaillent tous. On n'a pas de marine. Tu vois les Européens, ils donnent un salaire aux marins pour laisser le poisson se reposer ; le golf est fermé. [...] Le président du syndicat est un trafiquant ; il fait 300 000 à 400 000 DA par journée. Est-ce qu'il va penser à toi ? » (Armateur et patron de pêche petit métier, mai 2011)

Ces discours relèvent ainsi d'une mise en question de la légitimité de l'État face à la stigmatisation de l'illicite chez les populations. À qui profitent le plus ces activités ? Comment infléchir l'action de l'État autour de ces activités ? Comment s'engager dans ces activités tout en revendiquant dans les sphères légales un accès à la protection sociale ? Quels sont les modes et les canaux de contestation, quand on utilise les ressources financières de l'État et ses crédits aux micro-entrepreneurs pour promouvoir une activité illégale ? Les crédits ANSEJ sont vus comme une compensation face aux prêts bancaires qui n'ont bénéficié sur place qu'à la pêche industrielle, mais aussi face au manque d'emploi offrant une protection sociale digne de ce nom. L'intrication des logiques

de l'illégalité avec celles de l'État protecteur est non seulement révélatrice d'un contexte post-socialiste, mais interroge également un rapport État/société typique de la globalisation contemporaine.

Si ce travail décrit des situations d'autorité, elles se révèlent instables, dans la mesure où des formes de contestation et des tentatives de construction d'espaces d'activités autonomes sont perceptibles à El Kala, et influencent considérablement l'exercice du pouvoir. Malgré le caractère prétorien du régime et son assise pétrolière, ses régulations n'en sont pas moins mouvantes et l'inscription du gouvernement dans des pouvoirs locaux, tout en participant à la définition de son autorité en l'ancrant dans les processus les plus micro-sociaux, n'en perturbent pas moins sa légitimité et ses capacités de reproduction à court ou moyen terme. La dilatation de l'État au niveau de sphères sociales périphériques détermine son omniprésence dans le jeu social, tout en consacrant l'érosion de son action institutionnalisée par des règles établies et lisibles. Alors que ses clientèles classiques sont contestées par la jeune génération de contrebandiers, l'action de l'État en leur faveur est rejetée de manière violente étant donné la coercition dont il fait preuve dans les sphères de contrebande.

Les événements politiques actuels révèlent comment l'ordre prétorien et l'oligarchie sur laquelle il s'appuyait pour gouverner ont fini par se délégitimer au niveau de la société, notamment du fait des transactions quotidiennes entre citoyens et État, imbriquant, légal et illégal, répression et corruption. Ces marges du jeu politique institutionnalisé ont fini par saper les régulations politiques. Asef Bayat³⁷ dans son ouvrage *Life as Politics* suggère de porter son attention sur les arts de faire³⁸ dans l'espace public, pour mieux comprendre comment la domination est contrebalancée par les pratiques quotidiennes de résistance des populations arabes. Il s'agit d'être attentif aux formes du politique chez les dominés dans l'espace public, même si elles ne débouchent pas sur une politisation au sens institutionnel du terme. Il est alors possible de comprendre les dynamiques politiques qui ont pu mener à des pratiques de confrontation sous la forme de révolte au cours de la dernière décennie et comment elles agissent sur les formes de gouvernement.

³⁷ Asef Bayat, 2010, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Amsterdam, Amsterdam University Press.

³⁸ Michel de Certeau, 1990, *L'invention du quotidien*, vol. 1 : *Arts de faire*, Paris, Gallimard.

Autant de pratiques, qui, aux yeux de nombreux analystes politiques, n'auraient pas d'influence sur la transformation des régimes autoritaires³⁹.

L'attention excessive à l'économie politique et l'analyse des tractations élitaires ont occulté ces tentatives de renverser les modes d'autorité à l'œuvre dans la société algérienne. Pourtant les remises en cause des règles institutionnelles de l'État ou de ses pratiques de négociation de la contestation au cours des années récentes ont été mises en évidence⁴⁰, avec des effets indéniables en termes de recul des formes de contrôle ou de gouvernement. S'intéresser à ces formes quotidiennes de luttes et de contre hégémonie en dehors du champ institutionnel est éclairant pour saisir l'hétérogénéité de l'État et les incohérences du lien politique.

L'incomplétude des modes de pouvoir a ainsi rarement été analysée, alors qu'elle était aussi le résultat de multiples mobilisations et de formes de contestation moins institutionnalisées. Les modalités de contrôle plus distendues qui s'y déployaient affaiblissaient progressivement l'autorité de l'État. L'étude des manifestations de contournement de l'hégémonie, à travers les représentations, les langages et les pratiques, a d'autant plus de portée heuristique qu'elle se concentre sur les interactions concrètes entre États et sociétés. C'est notamment l'attention portée aux transactions quotidiennes des citoyens avec les représentants de l'État, qui est susceptible de dévoiler des changements dans les modes de gouvernement.

Le paradigme de la rente a forgé une vision stato-centrée de la politique algérienne, revigorée par la remontée des cours du pétrole jusqu'à une période récente et par l'absence de changements politiques, malgré les bouleversements régionaux de la dernière décennie. La plupart des analystes n'avaient donc pas su voir venir les modifications du champ politique, n'envisageant les changements possibles du régime que dans l'ascension de nouvelles élites internes au pouvoir, notamment militaires, dans le cadre de l'érosion de la rente pétrolière⁴¹ (Boserup et Martinez

³⁹ Louisa Dris-Aït Hamadouche, 2012, *op. cit.*

⁴⁰ Ratiba Hadj-Moussa, 2019, « Youth and Activism in Algeria. The Question of Political Generations », *The Journal of North African Studies*, vol. 26, n° 2, p. 311-336 ; Naoual Belakhdar, 2015, *op. cit.*

⁴¹ Luis Martinez, Rasmus Alenius Boserup (dir.), 2016, *Algeria Modern: From Opacity to Complexity*, Londres, Hurst Publishers.

2016). L'envers de ce paradigme a toujours été la société civile introuvable. Quelle caractéristique de la société civile expliquait l'absence de projet contre hégémonique susceptible de renverser l'État ? La forte atomisation de la société civile liée à des revendications strictement catégorielles était censée freiner la coalescence de segments sociaux autour d'un projet d'opposition d'ampleur au régime. La diversité linguistique, religieuse et régionale de l'Algérie pouvait accrédi-ter ces thèses. De même, les revendications économiques sectorielles étaient censées être vouées à l'échec puisqu'elles ne s'attaquaient pas à la nature du régime. On a longtemps opposé revendications économiques et revendications politiques.

Les processus de gouvernement, y compris leur versant illégal, doivent impérativement être pris au sérieux par les études politiques, malgré la faible considération dont ils ont fait l'objet par les analyses du diptyque populisme et État rentier. Ils sont susceptibles de révéler au-delà des luttes d'intérêt internes au régime comment se tisse le rapport politique et quelles sont ses dynamiques. L'observation du fonctionnement politique local laisse entrevoir une complexité qui est loin de se réduire à des luttes autour d'un système de dépouilles, lequel ne concerne aujourd'hui qu'une part réduite des acteurs politiques, à en juger par l'importance de l'économie informelle et par les taux de pauvreté. Les acteurs de l'État et les citoyens sont engagés dans des rapports de forces et de renégociation des liens hiérarchiques à plusieurs échelles. C'est davantage dans la complexité de ces rapports sociaux qu'il faut envisager les changements politiques en Algérie, plus que dans des équilibres de pouvoir au sein de l'oligarchie gravitant autour de l'État central et avec l'appareil sécuritaire.

La résurgence de la notion d'économie morale dans les études sur le monde arabe a offert un contrepoint intéressant sur les mobilisations au sein des régimes autoritaires en rétablissant l'intérêt de l'étude des formes langagières et d'action des mouvements sociaux dans le cadre d'une historicité du politique⁴². Elle a ainsi pu offrir un regard neuf sur la manière dont des mouvements atomisés pouvaient saper la légitimité de l'État. Elle a également permis par un retour à la notion telle que formulée à l'origine par Edward Thompson d'identifier ce que les débats

⁴² Myriam Catusse, 2013, « Le limon d'une question sociale, à contre-courant des révolutions arabes ? Comment circulent les paradigmes au nord et au sud du Sahara », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 2, p. 81-100.

sur les conditions matérielles portaient de renversement de normes et de contestation des formes de pouvoir dans les mobilisations protestataires. En poursuivant la perspective thompsonienne d'analyse des conflits autour des moyens de reproduction⁴³ (Simeant 2010), la notion d'économie morale est alors susceptible d'être un outil de compréhension des situations de changement – propos originel d'Edward Thompson. Elle permet de saisir les ruptures dans les compromis autour du contrat social entre gouvernants et gouvernés et les instabilités liées aux changements de légitimité politique, y compris dans les régimes autoritaires.

Elle est également à même de dénicher les facteurs d'émergence d'une politisation dans les luttes autour de ces moyens de reproduction en ne les cantonnant pas aux soubresauts récurrents des systèmes clientélistes. La politisation des mouvements sociaux procède souvent d'une politisation individuelle ou collective dans les interactions sociales quotidiennes avec l'État, ce que nous avons restitué, y compris dans un contexte social lié à l'accès à des moyens de reproduction dans les sphères illégales. Il apparaît évident que ce genre de luttes a contribué à l'exacerbation des tensions vis-à-vis de l'État et qu'elles continuent à s'exprimer dans les velléités de transformation en profondeur du régime. Il est indéniable que la dynamique des mouvements actuels puise dans une histoire des mobilisations et que la politisation est à saisir dans ces dynamiques synchronique et diachronique. La mobilisation actuelle puise dans les registres langagiers et des mécanismes de détotalisation anciens, qui marquent des ruptures du contrat social algérien, depuis au moins une décennie ; mais en même temps elle se caractérise par des ruptures avec les contestations localisées, plus aisément réprimées, dans la mesure où elles peinaient à rassembler au-delà des premiers cercles de la confrontation violente.

Si le mur de la peur a pu tomber grâce aux mobilisations précédentes, les coalitions actuelles entre classes différentes et groupes sociaux aux statuts variés pourraient être précaires dans la durée, face aux stratégies de recomposition des bases du régime. Les dimensions subjectives et morales du politique révèlent tout leur intérêt en termes d'étude des stratégies de détotalisation, une fois que le regard anthropologique

⁴³ Johanna Siméant, 2010, « "Économie morale" et protestation – détours africains », *Genèses*, vol. 81, n° 4, p. 142-160.

s'intéresse de manière fine aux pratiques. C'est en partant des économies morales qu'il sera possible d'envisager le devenir du mouvement actuel pour saisir les nouvelles bases des compromis entre groupes sociaux et entre ces derniers et l'État. Si aujourd'hui les manifestants réclament à l'unisson un régime politique plus libéral, il faudra puiser dans l'analyse des interactions de pouvoir les formes à donner à un État social susceptible d'émerger des jugements moraux, lesquels paraissent antagoniques des formes d'économie libérale dominantes dans la région.